

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_12

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 A L'ETABLISSEMENT HOSPITALIER POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES - EHPAD - DU HAUT-CHABLAIS

Il est exposé que le portage de repas au domicile des personnes âgées des communes de la vallée d'Aulps est assuré au moyen d'un véhicule frigorifique qui se trouve hors-service. Il est donc indispensable que l'EHPAD procède à l'acquisition d'un nouveau véhicule d'un montant de 33 492 €. Cette acquisition est financée à hauteur de 18 000 € par la CARSAT soit environ 50 %.

L'EHPAD a fait parvenir une demande de subvention pour que les 15 492 €, qui correspondent au solde restant à financer, soient répartis entre les 10 communes de la vallée d'Aulps bénéficiant de ce service. La participation a été calculée au prorata de la population 2024 de chaque commune.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation sollicitée pour Morzine qui serait donc de 5 124 € correspondant à 33,08 % du montant total.

Vu l'avis du bureau exécutif du 03.02.2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le versement de cette subvention exceptionnelle à l'EHPAD pour un montant de 5 124 €,

AUTORISE M. le maire à mandater cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
